



## DÉPÔT DES RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que le rapport financier du trésorier et le rapport du vérificateur externe, pour l'année financière 2025, seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 4 mai 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 22 avril 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville